

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 90 (1964)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

(SECTION GENEVOISE)

Rapport d'activité

présenté à la 119^e assemblée générale le 23 janvier 1964
par M. Ernest MARTIN, architecte, président de la Section

L'année 1963 fut, pour la Section genevoise SIA, celle du centenaire de sa fondation. Notre activité, au cours des premiers mois de l'année 1963, s'est plus spécialement orientée vers la préparation des manifestations destinées à célébrer cet événement. Selon les vœux que nous avions exprimés, Genève avait été choisie pour l'Assemblée générale de la SIA 1963, de sorte que les 17, 18 et 19 mai dernier, nous avons pu fêter le centième anniversaire de notre section, entourés de toutes les sections de la SIA.

A cette occasion, nous avons cherché à faire mieux connaître l'action de notre société, son activité et le rôle qu'ont joué beaucoup de nos membres dans l'histoire de notre cité. La presse locale a largement publié la documentation que nous lui avions communiquée, la Radio a diffusé trois colloques d'ingénieurs et d'architectes et la Télévision a donné quelques aperçus de nos manifestations. En outre, nous avons publié une plaquette commémorative groupant quarante-neuf articles sur près de 140 pages. Cette plaquette donne un reflet de l'activité des architectes et des ingénieurs genevois, ainsi que de certains aspects de la vie genevoise. Elle a été établie en collaboration avec le *Bulletin technique de la Suisse romande*.

La commémoration du Centenaire a eu lieu en une séance solennelle le 18 mai à l'Aula de l'Université, en présence des autorités. Introduit par votre président, qui évoqua la naissance de notre société à Genève et ses membres les plus éminents, le président du Département des travaux publics, notre collègue architecte M. François Peyrot apporta les vœux et les félicitations du Conseil d'Etat et se réjouit des relations entre la corporation des ingénieurs et architectes et les autorités cantonales.

M. André Rivoire, président central, remit une adresse à notre section, puis l'ambassadeur Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique fédéral, fit une brillante conférence sur « Les ingénieurs et architectes dans les relations internationales de la Suisse ».

Nous tenons ici à exprimer notre très vive gratitude à ceux, fort nombreux, qui ont travaillé à la préparation de toutes ces manifestations et à dire tout spécialement notre reconnaissance à M. Yvan Kern, président du comité d'organisation du Centenaire et de l'Assemblée générale 1963, ainsi qu'à tous ses collaborateurs, pour le magnifique travail accompli. Grâce à la participation bénévole de beaucoup de nos collègues et au temps qu'ils ont consacré sans compter, ces journées du Centenaire et de l'Assemblée générale furent un grand succès. Le souvenir en sera longtemps gardé.

Effectif

L'effectif de nos membres, qui était de 417 le 31 décembre 1962, lors de notre dernière Assemblée générale, a augmenté de 27 unités au cours de l'année dernière, pour atteindre au 31 décembre 1963 le nombre de 444.

L'augmentation de nos membres se répartit de la manière suivante :

	Admis-sions	Transfert d'une autre section	Transfert à une autre section	Démis-sions	Décès	Total
Architectes	+ 10	0	0	0	- 2	+ 8
Ingénieurs civils	+ 9	0	- 1	0	- 1	+ 7
Ing. électriques	+ 5	+ 2	0	0	0	+ 7
Ing. mécaniciens	+ 3	+ 3	- 1	- 1	0	+ 4
Autres spécial.	+ 1	0	0	0	0	+ 1
Soit :	+ 28	+ 5	- 2	- 1	- 3	+ 27

Nous avons eu la douleur de perdre trois de nos membres :

MM. Antoine Leclerc, architecte, notre doyen ;
Otto Meyer, ingénieur civil ;
Gustave Peyrot, architecte, ancien président de la section.

Notre société conservera le meilleur souvenir de ces disparus.

Trois membres ont été proclamés « membres émérites » après trente-cinq ans d'activité :

MM. Henry Calame, ingénieur civil ;
Maurice Revadier, ingénieur mécanicien ;
Jean Stengelin, architecte.

Je les félicite très sincèrement de leur fidélité.

Nos membres se répartissent dans les différentes catégories de la manière suivante :

	Etat le 23.1.63	Etat le 31.12.63
Architectes	126	+ 8 = 134
Ingénieurs civils	126	+ 7 = 133
Ingénieurs électriques	55	+ 7 = 62
Ingénieurs mécaniciens	81	+ 4 = 85
Ingénieurs ruraux et topographes, forestiers et autres spécialités	29	+ 1 = 30
	417	+ 27 = 444

Nous saissons cette occasion pour souhaiter la plus cordiale bienvenue aux architectes et ingénieurs qui sont entrés dans la Section genevoise de notre société, soit : Architectes : Marc-Alfred Lasserre, Nadine Iten, Pedrag Petrovic, Bruno Camoletti, Bernard Dunant, Osman Gurdogan, Kosta Tomic, Reinhold Gallusser, Zbigniew Janiszewsky, Mirko Tomic.

Ingénieurs civils : Claude Fischer, Marcel Robert, Jean Kohler, Pierre Le Clercq, Maximilien Philips, Franz Minikus, Emile Leroy, Pierre-Richard Klemm, Jean Urner.

Ingénieurs mécaniciens : Jean-Pierre Cattaneo, Guy-François Werner, Daniel-F. Gehrig, Jean Mayenfisch, Gabriel Minder, Onnik Taslak.

Ingénieur d'autres spécialités : René Cosandey.

Ont quitté notre section (non compris les décès, déjà mentionnés), soit deux transferts et une démission : M. Jacques Gicot, ingénieur civil ; MM. Eugène de Schulthess et Jean Lieber, ingénieurs mécaniciens.

Nous sommes satisfaits de constater que le recrutement des ingénieurs électriques et mécaniciens s'est amélioré par rapport à l'année dernière.

Activité de la présidence et du comité

Votre comité, dans la même composition que l'an dernier, s'est réuni douze fois et a participé à quelques réunions spéciales nécessitées par l'organisation des manifestations du mois de mai.

Votre président vous a représentés à la conférence des présidents de sections SIA à Berne, le 18 octobre 1963, ainsi qu'à deux réunions des présidents des sections romandes et aux assemblées générales des Sections vaudoise, valaisanne et neuchâteloise.

A Genève, il a répondu aux invitations de la Fédération des syndicats patronaux, de la Fédération des métiers du bâtiment, de la Chambre genevoise immobilière, dont il est membre du comité, et a assisté à leurs assemblées générales, ainsi qu'au Centenaire de la construction de l'Athénée, où nous tenons nos séances.

Nous reconnaissons l'utilité des contacts que nous avons avec ces diverses associations, soit directement, soit par le truchement de l'Intergroupe des associations d'architectes (Interassar), contacts que la création de notre Secrétariat permanent ne pourra que renforcer.

Secrétariat permanent

Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 1963, un secrétariat permanent a été constitué à la suite d'une étude complète faite par le comité, en vue de soulager la présidence et le comité de tâches administratives de plus en plus lourdes et nombreuses, d'assurer une meilleure coordination de notre activité dans le domaine professionnel et de soutenir, d'une manière efficace, toutes initiatives à prendre et toutes études à développer. Sa gestion en est confiée, dès janvier 1964, à la Fédération des syndicats patronaux, qui gère depuis une douzaine d'années déjà le Secrétariat de l'Intergroupe des associations d'architectes (Interassar). Il a été convenu d'une période d'essai de deux ans, avec rétribution des frais en régie.

La couverture des frais de ce secrétariat est assurée par une perception complémentaire effectuée par la « Caisse de prévoyance sociale des architectes et des ingénieurs du canton de Genève », introduite en 1958 déjà pour financer le secrétariat de l'Interassar. Selon une entente intervenue, les sommes encaissées seront réparties proportionnellement entre l'Interassar et la SIA. La cotisation individuelle est maintenue.

Admission d'ingénieurs et d'architectes sans diplôme universitaire

Pour assurer un examen approfondi des candidats ne possédant pas de diplôme universitaire, conformément aux recommandations du Comité central, nous avons élaboré des directives précises et nommé trois commissions de préavis, l'une pour les architectes et les deux autres pour les ingénieurs civils, mécaniciens et électriciens. Ces commissions sont chargées de procéder à l'examen complet du dossier du candidat et de présenter leur rapport écrit au comité. En cas d'approbation, ces candidatures sont soumises à la section à l'issue de l'Assemblée générale.

Loi fédérale sur la formation professionnelle

Les Chambres fédérales ont voté, ce printemps, à une forte majorité, la nouvelle loi fédérale sur la formation

professionnelle. La SIA a reconnu la pleine valeur de cette loi et, particulièrement, le fait qu'en son article 46 elle définissait les titres officiels des diplômés des écoles supérieures techniques. Le Secrétariat général a pris l'initiative, avant le vote, d'une campagne d'information, à laquelle nous avons participé avec le concours de notre président central et de quelques-uns de nos membres les plus influents, pour orienter nos représentants aux Chambres fédérales sur ce problème et sur l'organisation de nos professions techniques. Une offensive a été déclenchée contre cette loi par un comité formé d'anciens élèves du Technicum de Winterthour contre l'avis de l'Union technique suisse. Le référendum vient d'aboutir. Le jeu de la démocratie a fonctionné, mais nous devons déplorer qu'une attaque soit menée ainsi contre une loi qui n'est contestée, par ses détracteurs, ni dans son fond ni dans son principe, simplement par dépit et pour une question de prestige, en vue d'obtenir la suppression du terme « technicien » dans les titres, tels qu'ils figurent à l'article 46 de ladite loi, de « ingénieur-technicien ETS » et « architecte-technicien ETS ». C'est donc le peuple suisse qui décidera si les diplômés des écoles supérieures techniques ont droit à un titre officiel d'ingénieur et d'architecte. Nous attendons les directives du Comité central sur les mesures à prendre avant la votation fédérale, en vue d'une information générale indispensable.

Etude des Normes

L'examen des normes transmises par le Secrétariat général avant les assemblées des délégués est une tâche importante. Afin de mieux coordonner cet examen et de préparer les réunions de délégués, nous avons constitué un groupe d'étude des normes, dont font partie, entre autres, ceux de nos collègues qui sont membres de la Commission des Normes et de la nouvelle Commission centrale des Normes, ainsi que quelques membres particulièrement intéressés par ce travail. Ce groupe a fonctionné pour l'étude de la révision de la norme n° 113, « Calcul et exécution des maçonneries ».

Divers

Mentionnons encore que nous sommes intervenus auprès du Secrétariat général SIA pour qu'il entreprenne une démarche en vue de modifier le règlement fédéral d'apprentissage des dessinateurs en génie civil et que nous avons établi un contact amical avec la section de Haute-Savoie des ingénieurs civils de France.

Les séances mensuelles de section se sont déroulées selon le programme suivant :

- | | |
|--------------|--|
| 11 février : | En collaboration avec la Classe d'industrie et de commerce de la Société des Arts, causerie de M. Gabriel Corbaz, ingénieur électrique SIA, sur « L'Union internationale des télécommunications ». |
| 14 mars : | Notre collègue Michel Cosmetatos, ingénieur civil SIA, exposa ses idées sur « L'organisation et la structure des bureaux d'architectes et d'ingénieurs ». |
| 4 avril : | Dans le cadre de la préparation du Centenaire, nous avons invité à une séance, destinée à faire mieux connaître la SIA, les ingénieurs et architectes diplômés, non membres de notre société. M. André Rivoire, président central, M. Eric Choisy, ancien président central, et M. Pierre Bourcart, vice-président du Groupe des ingénieurs de l'industrie, furent les orateurs de cette |

soirée. Un beau film sur la profession de l'ingénieur fut présenté à l'assistance. Une collation fut ensuite servie dans les salons de l'Athénée, ce qui permit d'établir d'agréables et utiles contacts entre nos membres et nos invités.

17, 18, 19 mai : L'Assemblée des délégués, l'Assemblée générale de la SIA et la commémoration du Centenaire de la Section genevoise ont été tenues selon le programme ci-dessous :

Le vendredi après-midi	Assemblée des délégués à l'auditoire de l'Institut de physique de l'Université.
Le vendredi soir	Tour du Petit-Lac en bateau, collation et musique.
Le samedi matin	Visite d'usines et de bâtiments.
Le samedi après-midi	Assemblée générale, à l'Athénée. Séance du Centenaire, à l'Aula de l'Université.
	Réception par les autorités au Foyer du Théâtre.
Le samedi soir	Banquet et soirée récréative, au Restaurant du Palais des Expositions.
Le dimanche matin	Excursion et réception au Château de Rlapaille, en Haute-Savoie, suivies d'un déjeuner au bord du lac, à Thonon.

6 juin : Séance administrative, destinée essentiellement à la présentation de plusieurs candidatures.

10 octobre : Assemblée générale extraordinaire, au cours de laquelle la section accepte les propositions du comité relatives à la création d'un secrétariat permanent et à la modification de la procédure d'examen des candidatures d'ingénieurs et d'architectes diplômés. Cette assemblée fut suivie d'une séance ordinaire et d'une causerie de M. le professeur *Alfred Stucky*, membre honoraire SIA, sur « Les temples de la Nubie égyptienne et le barrage d'Assouan ».

14 novembre : Causerie de M. *Paul Deschamps*, ingénieur civil SIA, sur des expériences vécues, intitulée : « Quelques aspects d'un pays en voie de développement : le Surinam, ancienne Guyane hollandaise ».

5 décembre : L'exposé de nos deux collègues, E. *Aberson*, ingénieur civil SIA, membre du comité du Centre d'étude SIA/FAS pour la rationalisation du bâtiment, et P. *Bussat*, architecte SIA, directeur du Centre international de la construction scolaire, sur la « Rationalisation du bâtiment et la coordination dimensionnelle » termina le cycle de nos conférences mensuelles.

Quant aux visites, en plus de celles figurant au programme de l'Assemblée générale, nous avons invité nos membres à prendre part, le

13 juillet à une visite des chantiers de construction des ponts de l'autoroute, sur la ceinture nord de Lausanne, organisée par la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes ; 28 septembre à une visite des chantiers de l'Exposition nationale 1964.

La participation de nos membres à nos réunions mensuelles est, en général, assez restreinte. L'intensité de notre vie professionnelle en est certes une des causes ; l'étendue et la variété du champ d'intérêt dans nos diverses activités en est une autre.

Un sujet trop général lasse. L'ingénieur ou l'architecte semble n'avoir plus guère le loisir de porter son intérêt sur des problèmes qui sont quelque peu en dehors de sa ligne d'activité professionnelle.

C'est la personnalité de l'orateur qui, bien plus que le sujet annoncé sur l'invitation, réunit le plus grand nombre de nos membres.

Par ailleurs, pour l'information, de plus en plus nécessaire, de nos 450 membres, nous sommes bien obligés de constater qu'il n'est plus possible de compter

sur nos réunions mensuelles. Il incombera au prochain comité de tirer les conclusions qui s'imposent et de chercher une orientation nouvelle à notre activité de section.

Intergroupe des associations d'architectes (INTERASSAR)

L'INTERASSAR, qui a tenu neuf séances de comité et deux séances de Commission paritaire, a poursuivi une activité importante sous la même présidence que la Section genevoise SIA, ce qui assure une bonne coordination de travail.

Nous relevons les points suivants :

Signature des requêtes en autorisation de construire

Depuis plus d'une année, l'INTERASSAR s'est employé à obtenir l'application de l'article 21 Règlement d'application de la loi sur les constructions (RALC) relatif aux mandataires professionnellement qualifiés, habilités à présenter des requêtes en autorisation de construire. La situation actuelle est influencée par le fait que tous les cantons romands possèdent ou sont en voie d'adopter une réglementation beaucoup plus stricte que celle appliquée à Genève. D'autre part, de pseudo-architectes, toujours plus nombreux, qui se sont vu refuser le droit d'exercer dans les cantons voisins en raison de leur incompétence, viennent à Genève, où leur activité provoque une recrudescence inquiétante des litiges et des procès en matière de construction. L'intervention de mandataires non qualifiés fait courir à l'ensemble de la profession, mais aussi au public, un réel danger ; elle complique profondément la tâche du Service du Département des travaux publics et des commissions consultatives.

A l'appui d'une prise de position très ferme des Commissions d'urbanisme, d'architecture et des monuments et sites, l'INTERASSAR est à nouveau intervenu auprès du Département. Au cours d'une entrevue qui a eu lieu le 13 novembre 1963, MM. *Peyrot* et *Vierne* se sont montrés très désireux de résoudre le problème en modifiant l'article 21 RALC, pour ne reconnaître à l'avenir comme mandataires professionnellement qualifiés que les ingénieurs et les architectes inscrits au Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens (RIAT). Le Département prépare un projet dans ce sens prévoyant, à titre de dispositions transitoires, que seront admis à présenter des demandes en autorisation de construire au cours de l'année 1964 les personnes ayant demandé et obtenu, en qualité de mandataires, au moins une autorisation de construire à Genève au cours des cinq ans précédant le 31 décembre 1963. Cette solution va au-delà de nos propres propositions ; aussi ne pouvons-nous que nous féliciter de l'initiative du Département.

Prix de construction

Le comité a suivi très attentivement les travaux de l'Office cantonal d'analyse des prix de construction, auprès de qui l'INTERASSAR est représenté par M. *Jean Erb*. La position prise en matière d'adaptation des prix de régie et de majoration des travaux en cours par certains corps de métiers, en particulier le secteur de la métallurgie du bâtiment, nous a obligés à rendre à plusieurs reprises les bureaux d'architectes attentifs à la nécessité de ne pas accepter sans autre les hausses demandées par les entrepreneurs.

L'Office d'analyse doit surmonter de sérieuses difficultés d'organisation interne qui, nous l'espérons, seront bientôt résolues, car cet organisme est, sans aucun doute, appelé à jouer un rôle régulateur dans les rapports entre les maîtres d'œuvre publics et privés et leurs mandataires d'une part et les métiers du bâtiment d'autre part.

Contrat collectif de travail

Le contrat collectif de travail des bureaux d'architectes a été renouvelé pour une période de trois ans à partir du 1^{er} septembre 1963. S'il a été possible à la délégation patronale de répondre dans une très large mesure aux demandes des associations d'employés techniques portant sur la compensation du renchérissement et la revalorisation des salaires contractuels, ainsi que dans le domaine du service militaire et de l'assurance-maladie, il a par contre été jugé inopportun d'entrer en matière sur la réduction de la durée hebdomadaire du travail, sur l'introduction d'une quatrième semaine de vacances et sur l'augmentation des jours fériés. Les

pourparlers paritaires se sont déroulés dans la meilleure ambiance de compréhension réciproque.

Examens d'aptitude

Deux sessions d'examens d'aptitude à l'intention des candidats à l'apprentissage de dessinateur en bâtiment ont été organisées, en juin et en août. Sur les 46 jeunes gens et jeunes filles qui ont subi cette épreuve de sélection, 10 seulement ont été reconnus aptes, alors que la Commission d'examens a dû déconseiller formellement l'apprentissage de dessinateur en bâtiment à 36 candidats.

Les examens d'aptitude ont été introduits en 1959. La première volée examinée a, par conséquent, terminé son apprentissage cette année, de telle manière qu'il est possible de dégager des conclusions valables de cette expérience. Ces conclusions sont très positives, les résultats obtenus par les apprentis confirmant dans une très large mesure le pronostic résultant de l'examen de sélection.

Cette heureuse expérience incitera certainement l'INTERASSAR, en collaboration avec la SIA, à étendre l'examen d'aptitude aux candidats de l'apprentissage de dessinateur du génie civil.

Apprentissage mixte

L'INTERASSAR a poursuivi sans relâche l'étude entreprise avec les associations d'employés techniques de la Commission d'apprentissage en vue d'améliorer la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment. Après avoir envisagé plusieurs solutions, nous avons acquis la conviction que la meilleure formule consisterait à substituer à la première année d'apprentissage au bureau une année d'enseignement préparatoire dans une école à plein temps, permettant d'éprouver les capacités des candidats, de parfaire leurs connaissances scolaires qui comportent, hélas, des lacunes toujours plus alarmantes, et d'enseigner aux futurs apprentis les notions fondamentales de la profession. Les élèves ayant franchi avec succès ce premier cap poursuivraient leur formation par un apprentissage de trois ans accompli dans un bureau d'architectes, les cours complémentaires professionnels étant, bien entendu, maintenus.

Cette réforme tend, en définitive, à restaurer, sous une forme adaptée aux besoins actuels, l'enseignement donné jusqu'en 1942 par la classe des dessinateurs de l'Ecole des Beaux-Arts. Au cas où les autorités estimeraient ne pas devoir retenir la proposition des milieux professionnels, ce qui est très possible, une solution de repli a, d'ores et déjà, été envisagée sous la forme d'un cours d'introduction de quatre mois dans une école à plein temps qu'accorderaient les apprentis de première année et qui serait complété à la fin de la deuxième année d'apprentissage par un répétitoire de quatre à six semaines, dans le cadre duquel seraient organisés les examens intermédiaires.

Il va sans dire que l'amélioration du bagage professionnel de nos collaborateurs ne se réalisera pas sans dépenses nouvelles. Compte tenu des subventions de la Confédération et du canton, une partie de ces frais incombera à la profession. Les associations constituant l'INTERASSAR seront appelées à se prononcer sur un projet de budget précis et détaillé qui leur sera soumis d'ici un ou deux mois, de telle manière que les réformes prévues puissent entrer en vigueur dès le début de la prochaine année scolaire.

Problèmes divers

L'INTERASSAR s'est encore occupé de divers autres problèmes :

- A la suite de l'intervention de l'INTERASSAR auprès du Département des travaux publics, il a été possible d'obtenir une amélioration du barème des taxes pour les demandes préalables de construire.
- L'INTERASSAR a également abordé avec le Département le problème de la rémunération des études d'urbanisme confiées à des bureaux privés. Il a été souhaité que l'Etat pose, avec précision, le programme des études, qu'il définisse le rendu, qu'il fixe un délai, qu'il crée une centrale de documentation qui pourrait être confiée au bureau technique de la Commission d'urbanisme, qu'enfin l'Etat confie un mandat en bonne et due forme dans lequel seraient précisés les honoraires de l'étude de base et ceux des phases successives du travail.
- L'INTERASSAR a, par ailleurs, adhéré au Centre d'études pour la rationalisation du bâtiment FAS/SIA.
- Par contre, les études relatives à l'isolation phonique et à l'élaboration d'un Guide genevois d'architecture sont demeurées au point mort.

Secrétariat permanent de la SIA

Le comité de l'INTERASSAR a été informé de la création du secrétariat permanent de la SIA à partir du 1^{er} janvier 1964. Le financement de ce secrétariat a notamment fait l'objet d'un échange de vues en commun. Il a été convenu que les problèmes genevois se posant aux bureaux d'architectes demeureront de la compétence exclusive de l'INTERASSAR, dont la structure juridique pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un nouvel examen.

Enfin, il a été jugé souhaitable de renforcer l'organisation du secrétariat permanent de l'INTERASSAR ; ce problème sera approfondi au cours du prochain exercice.

Organe professionnel

Le *Bulletin technique de la Suisse romande* a publié cette année un volume nettement supérieur à celui des exercices précédents. Il a paru, notamment, trois numéros spéciaux, l'un consacré à l'Exposition nationale, le second à l'occasion du centenaire de notre section et le troisième sur l'autoroute Genève-Lausanne.

La matière est assez abondante, elle a dépassé, en volume ces derniers mois, ce qui peut sortir de presse, malgré l'augmentation substantielle du nombre de pages et l'accroissement des recettes par publicité. Ceci témoigne d'une bonne vitalité.

Le Conseil d'administration de la S.A. du Bulletin technique de la Suisse romande suit avec une grande attention les projets de réorganisation à l'étude au sein de la SIA centrale et tendant à susciter une meilleure coordination des publications techniques, organes officiels de la société, soit la *Schweizerische Bauzeitung*, le *Bulletin technique de la Suisse romande* et la *Rivista Tecnica*.

Les présidents des sections romandes SIA, qui ont été invités en juillet dernier à assister à la séance du Comité de patronage du *Bulletin*, ont approuvé la politique que le *Bulletin technique* se propose de suivre face à la réorganisation envisagée et considérée comme nécessaire. Pour les milieux romands, elle ne sera toutefois acceptable que si elle leur réserve une autonomie suffisante dans le choix et le mode de publication des textes de langue française, ainsi qu'une part appréciable de la gestion du ou des nouveaux périodiques.

Une lettre commune a été adressée par les cinq présidents des sections romandes au Comité central SIA pour appuyer ce point de vue.

Nous prenons acte avec satisfaction que si le prix des abonnements ordinaires a été majoré, les membres des Sections genevoise et vaudoise, pour lesquels l'abonnement est obligatoire, recevront le périodique, comme par le passé, pour le prix très modique de 12 fr.

Groupe des ingénieurs de l'industrie de la Section genevoise

M. Samuel Rieben, président de ce groupe, nous communique :

Durant l'année 1963, le Groupe genevois des ingénieurs de l'industrie n'a pas eu d'activité de séance proprement dite. Certains de ses membres ont participé au Congrès européen des ingénieurs à Munich (sous les auspices de la FEANI) ou à l'Assemblée générale du Groupe suisse, en novembre 1963, à Berne.

On sait que les statuts du Groupe professionnel des ingénieurs de l'industrie ont subi une importante modification, modification approuvée par l'Assemblée des

délégués de la SIA du 14 décembre 1963, à Soleure. Le Groupe des ingénieurs de l'industrie et le Groupe des ingénieurs mécaniciens ont fusionné ; de plus, désormais, chaque ingénieur mécanicien ou électricien de la SIA fait partie d'office du groupe. Il sera nécessaire de reprendre l'activité du Groupe genevois ; une réunion sera prochainement organisée en vue de préciser les formes d'activité à adopter.

En 1963, le Groupe genevois des ingénieurs de l'industrie a participé activement à l'organisation des Journées du Mont-Pèlerin, dont c'était la cinquième édition. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que ces journées ont, précisément, été créées de la seule initiative du Groupe genevois des ingénieurs de l'industrie. Maintenant, la tradition est bien établie, et les Journées 1964 sont déjà en cours d'organisation. Ces journées ont permis une intéressante et fructueuse collaboration entre ingénieurs et économistes, et quatre sociétés ou groupements sont désormais associés pour l'organisation de ces journées, à savoir :

- le Groupe genevois des ingénieurs de l'industrie ;
- le Groupe vaudois des ingénieurs de l'industrie ;
- la Société d'études économiques et sociales, de Lausanne ;
- le Cercle d'études économiques et sociales du Haut-Léman.

On peut donc estimer que, dans ce domaine au moins, le Groupe genevois des ingénieurs de l'industrie a déployé une activité positive et profitable et l'on peut précisément se demander si ce genre d'activité n'est pas plus valable, finalement, que la mise au point de rapports qui vieillissent dans les tiroirs.

Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens (RIAT)

Si, comme on peut l'espérer, le référendum lancé contre la loi fédérale sur la formation professionnelle est rejeté, il conviendra de faire repartir le Registre sur une base plus solide, c'est-à-dire avec l'appui des autorités fédérales et cantonales. Le Registre serait alors transformé en une fondation de caractère semi-officiel, dans le sens du postulat déposé par M. le conseiller national Gnägi.

Le nombre des candidatures à l'inscription au Registre continue de croître, les commissions d'experts sont fortement sollicitées, la convocation des séances d'exams et la préparation des dossiers est une tâche beaucoup trop lourde pour l'organisation actuelle ; qu'on en juge d'après ces chiffres : au cours de l'année 1963 ont été inscrits 29 ingénieurs et il y a 46 demandes en suspens devant les commissions d'experts ; concernant les architectes, 16 inscriptions ont été décidées et 44 sont encore pendantes devant les commissions d'experts. L'augmentation de la tâche entraîne aussi une augmentation des dépenses et les associations fondatrices seront encore mises à contribution ; aussi doit-on souhaiter que les autorités chargées de la formation professionnelle supportent leur part des frais d'administration, en raison des services que le Registre rend à la collectivité.

Relations avec les sections romandes SIA

Selon l'usage établi il y a quelques années déjà, les présidents des sections romandes se sont réunis à deux

reprises, en mars et en avril 1963, pour un échange de vues sur différents problèmes communs de la formation professionnelle, des stages d'étudiants, des relations de travail (contrats collectifs et assurance-maladie). La question de la formation des dessinateurs, des examens d'aptitude destinés à sélectionner les candidats à l'apprentissage, de même que celle des programmes et de l'organisation des apprentissages dans les cantons romands, a fait l'objet d'un examen approfondi, qui sera suivi d'une réunion à laquelle les chefs de service cantonaux de la formation professionnelle seront invités au début du mois prochain.

Relations avec les organes centraux de la SIA

Nos délégués, au nombre de quinze, ont assisté aux deux assemblées convoquées par le Comité central.

Le 17 mai, à Genève, notre collègue André Rivoire a été réélu président central pour une période de deux ans. Nous lui réitérons nos félicitations. Au cours de cette séance, les normes relatives aux travaux de plâtrerie (n° 125), aux travaux de revêtement de murs et plafonds en éléments préfabriqués (nouvelle norme), aux sols linoléum, plastique, parquet-liège et caoutchouc (n° 143), aux travaux de tapisserie (n° 139), aux travaux de jardin (n° 141) et aux installations de ventilation et de climatisation (n° 143) ont été approuvées, sous réserve de diverses modifications. Les délégués genevois ont exprimé la nécessité d'obtenir une meilleure coordination des normes entre elles et relevé la tendance regrettable, lors de ces révisions, à trop décharger l'entrepreneur du risque et de la responsabilité qu'il doit normalement assumer.

A la deuxième assemblée des délégués, à Soleure, le 15 décembre 1963, au cours de laquelle le budget 1964 fut voté, la norme n° 113 pour « Le calcul et l'exécution des travaux en maçonnerie » a été acceptée, à titre de norme provisoire pour une année.

Citons aussi que nous avons soutenu une proposition tendant à réduire à l'avenir le nombre des délégués.

La participation de nos membres dans les organes centraux, dans les commissions et les groupes professionnels de la SIA est importante, 19 membres de notre section occupant 31 postes.

Ce sont :

A. Rivoire, architecte, président central ; *R. Barbey*, architecte, Commission pour la Maison bourgeoise ; *E. Aberson*, ingénieur, Commission centrale des normes ; *P. Bourcart*, ingénieur mécanicien, Commission centrale des normes (démissionnaire) ; *J. Erb*, architecte, Commission des normes (bâtiment) ; *E. Martin*, architecte, Commission pour les concours d'architecture (président du Groupe de Suisse occidentale) ; *E. Pingeon*, ingénieur, Commission pour les concours de génie civil ; *M. Cuénod*, ingénieur, Commission de rédaction du Bulletin SIA ; *F. Gampert*, architecte, Commission pour les honoraires d'architecte ; *A. Rivoire*, Commission pour les honoraires d'architecte ; *E. Aberson*, ingénieur, Commission pour les honoraires d'ingénieurs civils ; *C. Segond*, ingénieur civil, Commission pour les questions relatives à la publicité ; *A. Cingria*, architecte, représentant de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève à la Commission pour la formation post-scolaire des ingénieurs et des architectes ; *G. Cayla*,

ingénieur, Commission de traduction ; *A. Rivoire*, architecte, Commission de traduction ; *C. Grosgruin*, architecte, Commission pour la protection des titres ; *P. Bourcart*, Commission pour les publications SIA ; *M. Cuénod*, ingénieur, Commission pour les publications SIA ; *A. Rivoire*, architecte, Commission pour la maison SIA ; *G. Steinmann*, ingénieur, Commission chargée d'établir les directives pour les installations de chantier ; *A. Gaillard*, architecte, Commission pour l'Exposition nationale suisse 1964 ; *A. de Goumoëns*, ingénieur, Commission pour l'Exposition nationale suisse 1964 ; *P. Bourcart*, ingénieur mécanicien, Groupe des ingénieurs de l'industrie ; *G. Steinmann*, Groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes, délégué SIA au Groupe suisse du Comité européen du béton ; *C. Grosgruin*, architecte, délégué SIA à la Commission de surveillance du RIAT ; *E. Aberson*, ingénieur, membre du comité du Centre d'étude SIA/FAS pour la rationalisation du bâtiment ; *A. Rivoire*, architecte, délégué SIA au comité de la Section suisse de l'UIA ; *A. Rivoire*, architecte, représentant suisse à l'EUSEC ; *E. Choisy*, ingénieur, délégué SIA au Comité national suisse de la FEANI ; *A. Lozeron*, architecte, président du Conseil d'honneur de Genève, Valais, Vaud ; *F. Buggnion*, ingénieur, membre du Conseil d'honneur de Genève, Valais, Vaud.

L'année 1963 s'est écoulée dans une conjoncture qui, du plein emploi et d'une certaine surcharge de nos bureaux et de nos ateliers, a évolué vers ce qu'on appelle la surchauffe économique.

Le Conseil fédéral prépare des mesures exception-

nelles destinées à freiner cet état. Ces mesures, prises dans les trois domaines de la construction, du marché des capitaux et du marché du travail, auront des répercussions directes pour les ingénieurs et les architectes.

Nous reconnaissons la nécessité d'une intervention gouvernementale pour chercher à assainir la situation ; nous saurons nous soumettre aux décisions qui seront prises et formons l'espoir qu'elles seront orientées dans un sens qui ne porte pas trop atteinte à nos libertés individuelles.

D'autre part, nous souhaitons que nos associations professionnelles soient en contact avec nos autorités pour l'examen de ces questions. Nous les assurons de notre pleine collaboration.

Conclusion

Au terme de ce rapport, j'ai le très grand plaisir de féliciter M. *Eric Choisy* pour sa brillante élection au Conseil des Etats. C'est un honneur pour notre Société, et particulièrement pour notre section, qu'un de ses membres parmi les plus éminents ait été appelé à siéger dans ce Conseil.

Je tiens aussi à remercier, au terme de ma présidence, tous ceux qui ont facilité ma tâche par leur aide et leur dévouement et qui, de ce fait, l'ont rendue plus facile et agréable.

Enfin, c'est à mes collègues du comité que j'exprime tout spécialement ma reconnaissance pour l'appui constant qu'ils m'ont apporté et pour leur précieuse et fidèle collaboration.

BIBLIOGRAPHIE

Prix de revient et contrôle de gestion par la méthode G.P., par *G. Perrin*, ingénieur E.C.P., avec la collaboration de *S. Perrin*. Paris, Dunod, 1963. — Un volume 16×25 cm, xii + 184 pages, 5 figures. Prix : relié, 28 F.

La difficulté de calculer avec exactitude les prix de revient industriels croît progressivement avec le développement des techniques, et l'importance que prend ce problème dans la gestion des entreprises n'a cessé de susciter de nombreuses recherches pour le résoudre.

Dans une brochure, étudiant les principaux modes de calcul des prix de revient, le Conseil national du patronat français avait, en 1957, souligné l'intérêt d'une méthode relativement récente : la méthode G.P. mettant l'accent sur la nouveauté de ses conceptions et les progrès qu'elle apportait dans ce domaine au point de vue précision et simplification des calculs.

Bien qu'elle soit utilisée maintenant dans de nombreuses entreprises, ses principes n'ont jusqu'à présent pas été publiés. D'où l'opportunité de ce livre qui donne un exposé complet de cette méthode.

Après une introduction consacrée aux grands principes de base : unification de la mesure de la production au moyen de l'unité G.P., unité d'effort de production, l'auteur donne un grand nombre d'exemples d'applications pratiques dans diverses industries et examine les possibilités de la méthode et de ses développements.

De caractère essentiellement pratique, sans développements mathématiques à prédominance théorique, ce livre intéresse tous les industriels dirigeants et cadres, curieux d'idées et d'applications nouvelles. Il s'adresse également aux comptables et experts comptables ainsi qu'aux élèves qui se préparent à une carrière industrielle dans les écoles d'ingénieurs, les centres de gestion ou de préparation aux affaires.

Les éléments des projets de construction, par *Ernst Neufert*. Traduit et adapté de l'allemand par O. Rodé, J. Schmitt, P. Legent-Fournès. 4^e édition, 1963. — Un volume 21×30 cm de 430 pages, avec 4700 tableaux et dessins. Prix : 74 fr. 50.

L'éloge de cette œuvre n'est plus à faire, elle est désormais classique. Tout architecte emploie constamment cet extraordinaire manuel. Nous sommes ici en présence de la 4^e édition, encore plus complète et détaillée, avec de nouveaux chapitres extrêmement intéressants, comme celui sur l'éclairage, par exemple.

On sait que l'auteur, praticien complet et professeur, a rassemblé depuis de longues années tous les éléments de base sur le dimensionnement des locaux et les conditions d'habitabilité. Il a pu, dès la première édition, contrôler la valeur pratique de ses observations et ainsi les compléter, les préciser, et le plus souvent les modifier dans un sens plus actuel. De même les utilisateurs ont largement contribué à l'enrichir par leurs expériences. On se trouve ainsi en présence d'une œuvre collective d'une incontestable originalité.

L'ouvrage de M. Neufert restera un outil de tout premier ordre pour l'architecte et le technicien.

Métallurgie. — Tome 1 : Alliages métalliques, par *C. Chaussin* et *G. Hilly*, 5^e éd. Dunod, Paris, 1963. — Un volume 16×25 cm, 278 pages et 210 figures. Prix : broché, 17 F.

Les ingénieurs qui ont à utiliser les différents métaux et alliages ont besoin de connaître les conditions de l'élaboration de ces produits et surtout les difficultés rencontrées pour en améliorer la qualité.

Cette cinquième édition, qui résume les connaissances essentielles sur ce sujet, a été modifiée pour tenir compte des réalisations industrielles les plus récentes (méthode de la zone fondue, loi de la radio-activité artificielle,